

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le mercredi 30 mai - Dans la perspective de la tenue d'un conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion (SDIS 974) ce jeudi 31 mai 2018 portant notamment sur la réorganisation générale de l'établissement (tableau des emplois permanents et organigramme), la création de 55 postes (48 postes de sergent et de 7 postes de chefs d'équipe), les modalités de fonctionnement des instances paritaires et le mandatement au Conseil Départemental de la construction de 6 nouveaux centres de secours (Saint-Louis, Sainte-Marie, Saint-Paul Eperon et La Plaine, Sainte-Suzanne et le Tampon), deux réunions des instances paritaires se sont réunies aujourd'hui.

Ce matin le Comité Technique (CT), présidé par Marie-Lyne SOUBADOU, Membre du Bureau du SDIS 974, a débattu également des modifications des horaires de prise de garde, de l'entretien des équipements de protection individuelle et de divers sujet intéressants la sécurité du personnel en intervention.

Cet après-midi la Commission Administrative Paritaire (CAP), présidé par Patrick DORLA, Vice-Président du SDIS 974, a examiné pour avis plusieurs dossiers importants relatifs aux avancements de grade des sapeurs-pompiers professionnels.

Les dossiers suivants ont été étudiés :

- L'intégration des derniers permanents (24 sapeurs-pompiers)
- La promotion au grade de caporal pour 17 d'entre eux
- La promotion de 60 caporaux-chefs
- La régularisation du tableau d'avancement d'adjudants pour 2015
- Le tableau d'avancement d'adjudants pour 40 agents pour 2018.

« Je remercie particulièrement les élus du conseil d'administration pour leur investissement et leur engagement à mes côtés. D'autre part, je tiens à souligner la participation active des représentants du personnel. C'est dans cet esprit de dialogue et de respect mutuel que ces deux réunions ont permis par des échanges nourris de faire progresser de nombreux dossiers structurants répondant ainsi aux attentes des personnels du SDIS » indique Cyrille MELCHIOR, Président du conseil d'administration du SDIS 974.

Création d'une charte du dialogue sociale

« J'ai animé hier la première réunion de concertation devant aboutir à la signature d'une charte du dialogue social. Je suis intimement convaincu que l'ensemble des partenaires concernés, à partir d'un diagnostic partagé, s'appropriera cette démarche participative pour l'amélioration des secours distribués à la population réunionnaise » précise le président du conseil d'administration.

A propos du SDIS 974

Le SDIS de La Réunion a la compétence exclusive de la **prévention**, de la **protection** et de la **lutte contre les incendies**, il concourt également, en partenariat avec les autres services et professionnels concernés (Police, SAMU,...), à la distribution des **secours d'urgences aux personnes** et à la **protection des biens et de l'environnement**. En 2017, le SDIS 974 était composé de **870 sapeurs-pompiers professionnels, 1 227 sapeurs-pompiers volontaires et 253 personnels administratifs techniques et spécialisés**. Ces équipes ont géré **plus de 52 000 interventions** et réceptionné **plus 300 000 appels d'urgence**. *Consultez notre site Internet : www.sdis974.re*

Contact presse : Norman INGAR – 0692 75 88 75 – norman.ingar@sdis974.re